

Travailler dans l'administration

Par Kem, le 11/03/2009 à 17:43

Avé à tous!

Dans la catégorie des questions à deux centimes de Kem*

Faut-il avoir la nationalité française pour travailler dans une haute autorité ou dans un conseil supérieur, qui sont des "services" indépendants des ministères ? Les employés ont-ils le statut de fonctionnaire ou est-ce au cas par cas (fonctionnaire ou contractuel) ?

Merci d'avance,

Kem

*le [i:38xo21mm]Kem [/i:38xo21mm]est une monnaie qui sera utilisée dans mon futur empire intergalactique

*Sinon, on peut lire aussi "[i:38xo21mm]questions à deux centimes"[/i:38xo21mm] de Kem

Par x-ray, le 11/03/2009 à 19:18

Salut Kem,

Si je prends l'exemple d'une autorité administrative indépendante que je connais (L'ACNUSA : Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires), les agents sont bien des fonctionnaires.

Il n'y a plus besoin d'être de nationalité française pour se présenter aux concours, mais il faut être ressortissant de l'Union européenne, ce qui est ton cas.

Voilà, je ne peux pas t'en dire plus.

Pour plus d'infos sur les conditions d'accès à la FP : http://www.fonction-publique.gouv.fr/article472.html Bises frontalières